



Parrainages d'enfants orphelins

Notre association parraine des enfants orphelins dans la région où elle est présente au Vietnam.

La région est très pauvre, les villageois ne gagnent que CHF 3.- par jour. Lorsqu'un enfant devient orphelin, la personne qui l'accueille ne peut généralement pas assumer son écolage, les frais pour ses habits et souvent les frais de nourriture.

En priorité notre association parraine des enfants qui sont dans notre orphelinat pour avoir un suivi annuel de son développement jusqu'à l'âge de 16 ans. Certains de nos enfants orphelins ont un léger handicap.

En parrainant un enfant avec notre association, vous agissez pour son éducation, sa santé et sa protection.

Vous investissez ainsi durablement dans l'avenir de votre filleul(e).

(Aucun contact par lettre n'est possible entre le parrain ou la marraine et l'enfant, ceci pour des raisons de langue)

Votre participation

Avec une somme de CHF 240.- pour une année minimum, (CHF 20.-/mois) nous garantissons que l'enfant parrainé va continuer d'aller à l'école, sera habillé correctement et nourri dans notre orphelinat.

Votre contribution d'une année démarre le 1 janvier au 31 décembre et se prolonge d'année en année sans résiliation de votre part.

Le montant de CHF 240.- est à verser le mois précédent du début du parrainage. (voir ci-dessous)

Sur place, Thuy la directrice de notre orphelinat est notre personne de confiance travaillant pour notre association, elle coordonne les parrainages au Vietnam avec notre aide en Suisse. Michel Moor et Kim Gutbrod sont présents sur place chaque année pour un contrôle de tous les projets.

L'association s'engage également de verser des compléments, si le besoin est nécessaire (soins médicaux, de dentiste ou autres).



Thuy et Michel sont les coordinateurs des parrainages au Vietnam et en Suisse.

Thuy est également la Directrice de notre orphelinat.

Comment parrainer un enfant?

Il suffit d'envoyer un mail à notre association: offriruntoit@gmail.com en spécifiant votre désir de parrainer un enfant notre orphelinat.



Vous pouvez également prendre connaissance d'information sur ce projet sur notre site internet www.offriruntoit.ch/parrainage-d-orphelins

Suite à votre mail, nous vous proposons un enfant à parrainer en vous donnant des informations à son sujet et une photo.

En tout temps, vous pouvez suspendre ou stopper votre parrainage en informant Michel Moor. Sans nouvelles de votre part, les parrainages se renouvellent tacitement chaque année.

Votre versement

par un des moyens suivants: www.offriruntoit.ch/about-1

 Cliquez	Postfinance IBAN CH12 0900 0000 1289 9586 5 BIC POFICHBE Bulletin de versement traditionnel QR 	Application bancaire 	Compte bancaire Banque Cantonale Vaudoise IBAN CH16 0076 700 0U51 8378 72 Compte : 5183.78.72 BIC : BCVLLCH2L Clearing : 767
--	--	--	---

Dès réception de votre versement, nous vous envoyons une lettre de remerciement qui fait également office de donation pour votre déclaration d'impôts.
(nous sommes reconnus comme association de pure utilité publique)



My Tam abandonnée à notre orphelinat



Pour plus de renseignements, contactez personnellement Michel Moor:
michel.moor@bluewin.ch

Lausanne, parrainages 2024
Michel Moor

Les orphelins au Vietnam

Officiellement, 1,5 million d'enfants âgés de 0 à 17 ans sont déclarés orphelins au Vietnam, pourquoi ce si grand nombre! Les accidents routiers et les maladies sont les principaux facteurs de mortalité des parents de ces orphelins. Un bon nombre d'entre eux sont également handicapés.

Lutte contre la malnutrition chronique

La malnutrition peut avoir des répercussions graves sur la santé des enfants et leur développement futur. Au Vietnam, la malnutrition chronique est un enjeu de santé publique majeure: elle est responsable de la mort de 7'000 jeunes enfants par an.

Offrir un Toit est une association d'entraide fondée en 2008 à Lausanne, reconnue de pure utilité publique et exonérée d'impôts. Le 97% des dons sont envoyés au Vietnam pour les différents projets. (pour les parrainages 100%, aucun frais administratifs) Les frais administratifs sont pris en charge par les membres du comité.